SLX - Taux Europe Rendement Cible - Strike Décembre 2026

CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE DE TYPE TAUX.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL.

Placement financier destiné à des contreparties éligibles, clients non professionnels et clients de détails.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE. LES RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT SONT DETAILLÉS DANS CETTE BROCHURE.

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection[1] du capital à la Date d'Échéance.

Période de commercialisation : du 27/05/2026 au 15/12/2026. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.

Code ISIN : FR5CIBFS8680

Durée d'investissement conseillée : 15 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.

Éligibilité : Contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou contrats de capitalisation et compte-titres. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Émetteur et Garant de la formule : Le titre de créance émis par Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission de droit français, offrant une garantie de la formule donnée par Crédit Agricole CIB[2]. **L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.**

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

SILEX

1. Le remboursement à la Date d'Échéance s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.
2. Notations de crédit au 07/05/2026 : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

. Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au taux CMS EUR 2 ans (2Y EUR CMS) (Code Bloomberg : EUAMDB02 Index). Afin de bénéficier d'un remboursement du capital à la Date d'Échéance quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 2 ans, l'investisseur accepte de limiter ses potentiels gains (Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 7,07%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 6,00%). Veuillez vous référer à la page 9 pour la description du taux CMS EUR 2 ans.

Le produit « SLX - Taux Europe Rendement Cible - Strike Décembre 2026 » présente les caractéristiques suivantes :

- **Un coupon inconditionnel de 5,00%[1] est versé à l'issue des semestres 1 à 2.**
- **Un objectif de coupon semestriel de 3,00%[1] enregistré à l'issue des semestres 3 à 30,** si à une Date de Constatation Semestrielle[2], le taux CMS EUR 2 ans est inférieur ou égal au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel[3]. **La somme des coupons conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à la Date d'Échéance selon les cas.**
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des semestres 7 à 29,** si à une Date de Constatation Semestrielle[2]**, la somme des coupons conditionnels enregistrés est égale à 15,00%.**
- Un remboursement du capital[1] à la Date d'Échéance quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 2 ans.

Accéder au Documentation d'Information Clé (DIC)

Pour disposer d'informations règlementaires, veuillez consulter le Documentation d'Information Clé : (https://www.documentation.ca-cib.com/Kid/DownloadDocument?fileName=KID-FR5CIBFS8680.pdf)

Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés dans cette brochure sont calculés pour un investissement à 1 000 euros le 15/12/2026 et une détention jusqu'à la Date d'Échéance ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. En cas de vente du titre avant ces dates, les Taux de Rendement Annuels peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure.
De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « SLX - Taux Europe Rendement Cible - Strike Décembre 2026 », soit 1 000 euros. Le produit peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

1. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion, liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que la valeur du taux CMS EUR 2 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.
2. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
3. Veuillez vous référer à la page 5 pour la détermination du Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel.

. Avantages Inconvénients

Avantages_

- Un coupon inconditionnel[1] de 5,00% est versé à l'issue des semestres 1 à 2.
- Un coupon conditionnel[1] de 3,00% enregistré à l'issue des semestres 3 à 30, si à une Date de Constatation Semestrielle[2], le taux CMS EUR 2 ans est inférieur ou égal au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel[3]. La somme des coupons conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à la Date d'Échéance selon les cas.
- À l'issue des semestres 7 à 29, à la Date de Constatation Semestrielle[2], **si la somme des coupons conditionnels enregistrés est égale à 15,00%,** le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit[1] le capital initial majoré de la somme des coupons conditionnels enregistrés.
- Un remboursement du capital[1] à la Date d'Échéance quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 2 ans.

Inconvénients_

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la Date d'Échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- Selon la valeur du taux CMS EUR 2 ans aux Dates de Constatation Semestrielle[2], l'investisseur peut ne recevoir aucun coupon conditionnel.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 7 semestres à 30 semestres.
- Mécanisme de plafonnement des gains (Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 7,07%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net[4] maximum de 6,00%).

1. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que la valeur du taux CMS EUR 2 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.
2. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
3. Veuillez vous référer à la page 5 pour la détermination du Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel.
4. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

. Facteurs de risques

Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'Article 14 du Règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base. Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est lié notamment aux risques suivants.

- **Risque de perte en capital en cours de vie :** L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant la Date d'Échéance ou de la survenance de certains évènements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.

- **Risque sur le gain ou l'intérêt :** Les titres peuvent ne pas verser de coupon conditionnel. L'investisseur accepte de limiter ses gains.

- **Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule :** L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.

- **Risque de marché :** La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction de la valeur du taux CMS EUR 2 ans, mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité, les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que l'échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations.

- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.

- **Risque lié à l'inflation :** Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.

- **Risque de réinvestissement :** L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

. Détail du mécanisme de remboursement

Détermination du Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel

- **Le Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel** est égal à la valeur du taux CMS EUR 2 ans observée le 15/12/2026 majorée de 0,20%.

- **Exemple illustratif :**

  Si la valeur du taux CMS EUR 2 ans au 15/12/2026 est de 3,00%.

  Le Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel sera donc égal à 3,00% + 0,20% soit 3,20%.

Mécanisme d'enregistrement du coupon inconditionnel

- À l'issue des semestres 1 à 2, un coupon inconditionnel[1] est versé, il est égal à :

5,00%

Mécanisme d'enregistrement du coupon conditionnel

- À l'issue des semestres 3 à 30, à la Date de Constatation Semestrielle[2], si le taux CMS EUR 2 ans est inférieur ou égal au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel, un coupon conditionnel[1] est alors enregistré. Il est égal à :

3,00%

La somme des coupons conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à la Date d'Échéance selon les cas.

- Sinon le produit n'enregistre pas de coupon conditionnel.

Mécanisme de remboursement anticipé automatique

- À l'issue des semestres 7 à 29, à la Date de Constatation Semestrielle[2], **si la somme des coupons conditionnels enregistrés est égale à 15,00%**, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit[1] à la Date de Remboursement Anticipé[2] :

Le capital initial
+
La somme des coupons conditionnels enregistrés

Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 7,07%,
correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net[3] maximum de 6,00%

- Sinon le produit continue.

1. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que la valeur du taux CMS EUR 2 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.
2. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
3. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

. Détail du mécanisme de remboursement

Mécanisme de remboursement à la Date d'Échéance

À la Date de Constatation Finale[1], si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le taux CMS EUR 2 ans.

Cas défavorable : Si le taux CMS EUR 2 ans est supérieur au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel[2], l'investisseur reçoit[3] le 16/12/2041 :

Le capital initial
+
La somme des coupons conditionnels préalablement enregistrés

Taux de Rendement Annuel Brut[3] compris entre 0,70% et 1,46%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net[4] compris entre -0,31% et 0,44% en fonction du nombre de coupons enregistrés précédemment.

Cas favorable : Sinon, si le taux CMS EUR 2 ans est inférieur ou égal au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel[2], l'investisseur reçoit[2] le 16/12/2041 :

Le capital initial
+
Le coupon conditionnel de 3,00% au titre du semestre
+
La somme des coupons conditionnels préalablement enregistrés

Taux de Rendement Annuel Brut[3] compris entre 0,90% et 1,64%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net[4] compris entre -0,11% et 0,62% en fonction du nombre de coupons enregistrés précédemment.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
2. Veuillez vous référer à la page 5 pour la détermination du Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel.
3. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que la valeur du taux CMS EUR 2 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.
4. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

. Illustrations

Supposons que la valeur du taux CMS EUR 2 ans le 15/12/2026 soit de 3,40% pour les 3 scenarios. Le Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel sera donc de 3,60%.

Scénario défavorable : le taux CMS EUR 2 ans est toujours supérieur à 3,60% à l'issue des semestres 3 à 30

Semestre	1	2	3	4	5	6	7	...	30
Valeur du taux CMS EUR 2 ans			4,70%	5,11%	4,10%	4,12%	4,15%	4,50%	4,70%
Versement du coupon inconditionnel	5,00%	5,00%							
Un coupon conditionnel de 3,00% est-il enregistré ?			Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement (100% + somme des coupons conditionnels enregistrés)						-	-	-	100%

Scénario médian : le taux CMS EUR 2 ans est inférieur ou égal à 3,60% à l'issue des semestres 3 à 4

Semestre	1	2	3	4	5	6	7	...	30
Valeur du taux CMS EUR 2 ans			3,15%	3,45%	3,67%	3,75%	4,00%	4,15%	4,50%
Versement du coupon inconditionnel	5,00%	5,00%							
Un coupon conditionnel de 3,00% est-il enregistré ?			Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement (100% + somme des coupons conditionnels enregistrés)						-	-	-	106,00%

Scénario favorable : la somme des coupons conditionnels enregistrés atteint 15,00% à l'issue du semestre 7

Semestre	1	2	3	4	5	6	7	...	30
Valeur du taux CMS EUR 2 ans			2,15%	2,28%	2,22%	2,33%	2,44%		
Versement du coupon inconditionnel	5,00%	5,00%							
Un coupon conditionnel de 3,00% est-il enregistré ?			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
Montant du remboursement (100% + somme des coupons conditionnels enregistrés)							115,00%		

Non applicable.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

. Illustrations

Supposons que la valeur du taux CMS EUR 2 ans le 15/12/2026 soit de 3,40% pour les 3 scenarios. Le Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel sera donc de 3,60%.

Scénario défavorable : le taux CMS EUR 2 ans est toujours supérieur à 3,60% à l'issue des semestres 3 à 30

- L'investisseur reçoit[1] un coupon inconditionnel de 5,00% à l'issue des semestres 1 à 2.
- À chaque Date de Constatation Semestrielle[2], des semestres 3 à 29, le taux CMS EUR 2 ans est toujours supérieur à 3,60%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon conditionnel n'est enregistré.**
- À la Date de Constatation Finale[2], le taux CMS EUR 2 ans est égal à 4,70% et est ainsi supérieur à 3,60%.
- L'investisseur reçoit[1] à la Date d'Échéance le capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est de 0,70%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de -0,31%.

Scénario médian : le taux CMS EUR 2 ans est inférieur ou égal à 3,60% à l'issue des semestres 3 à 4

- L'investisseur reçoit[1] un coupon inconditionnel de 5,00% à l'issue des semestres 1 à 2.
- À la Date de Constatation Semestrielle[2], du semestre 3 à 4, le taux CMS EUR 2 ans est inférieur ou égal à 3,60%. **L'investisseur enregistre[1] alors un coupon de 3,00% au titre de chaque semestre.**
- À chaque Date de Constatation Semestrielle[2], du semestre 5 à 29, le taux CMS EUR 2 ans est toujours supérieur à 3,60%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon conditionnel n'est enregistré.**
- À la Date de Constatation Finale[2], le taux CMS EUR 2 ans est égal à 4,50% et est ainsi supérieur à 3,60%.
- L'investisseur reçoit[1] à la Date d'Échéance le capital initial majoré de la somme des coupons conditionnels enregistrés, soit 106,00%. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est de 1,09%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 0,08%.

Scénario favorable : la somme des coupons conditionnels enregistrés atteint 15,00% à l'issue du semestre 7

- L'investisseur enregistre[1] un reçoit inconditionnel de 5,00% à l'issue des semestres 1 à 2.
- À la Date de Constatation Semestrielle[2], du semestre 3 à 7, le taux CMS EUR 2 ans est inférieur ou égal à 3,60%. **L'investisseur enregistre[1] alors un coupon de 3,00% au titre de chaque semestre. La somme des coupons conditionnels enregistrés est égale à 15,00% à l'issue du semestre 7. Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent activé et le produit prend fin.**
- L'investisseur reçoit[1] à l'issue du septième semestre 115,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est de 7,07%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 6,00% (plafonnement des gains).

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

1. Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que la valeur du taux CMS EUR 2 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.
2. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
3. Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

. Présentation du sous-jacent

Description

- Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.
- Le taux CMS EUR à 2 ans est dès lors un taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour la durée 2 ans.
- Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site https://www.documentation.ca-cib.com/ui/index-details/FR5CIBFS8680 ou encore sur le site https://www.ice.com/iba/ice-swap-rate.

Valeurs historiques du taux CMS EUR 2 ANS

LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉ SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER. LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



Source : Bloomberg, au 29/04/2026.

. Principales caractéristiques financières

TYPE	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à la Date d'Échéance (le remboursement à la Date d'Échéance s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement)
ÉLIGIBILITÉ	Contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou contrats de capitalisation et compte-titres
OFFRE AU PUBLIC	France
ÉMETTEUR ET GARANT DE LA FORMULE	Émetteur : Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français Garant de la formule : Crédit Agricole CIB : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Notations en vigueur le 07/05/2026, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
CODE ISIN	FR5CIBFS8680
DEVISE	EUR
PRIX D'ÉMISSION	100%
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 EUR
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MINIMUM D'INVESTISSEMENT	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
HORIZON DE PLACEMENT	15 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
SOUS-JACENT	Le taux CMS EUR 2 ans (Code Bloomberg : EUAMDB02 Index - observé à 11:00 a.m. heure de Francfort)
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 27/05/2026 au 15/12/2026. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation
DATE D'ÉMISSION	15/12/2026
DATES DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL	15/06/2027 ; 15/12/2027
DATES DE CONSTATATION SEMESTRIELLE	01/06/2028 ; 01/12/2028 ; 01/06/2029 ; 03/12/2029 ; 03/06/2030 ; 02/12/2030 ; 02/06/2031 ; 01/12/2031 ; 01/06/2032 ; 01/12/2032 ; 01/06/2033 ; 01/12/2033 ; 01/06/2034 ; 01/12/2034 ; 01/06/2035 ; 03/12/2035 ; 02/06/2036 ; 01/12/2036 ; 01/06/2037 ; 01/12/2037 ; 01/06/2038 ; 01/12/2038 ; 01/06/2039 ; 01/12/2039 ; 01/06/2040 ; 03/12/2040 ; 03/06/2041 ; 02/12/2041
DATES DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL	Soit à la Date de Remboursement Anticipé, soit à la Date d'Échéance selon les cas
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	17/06/2030 ; 16/12/2030 ; 16/06/2031 ; 15/12/2031 ; 15/06/2032 ; 15/12/2032 ; 15/06/2033 ; 15/12/2033 ; 15/06/2034 ; 15/12/2034 ; 15/06/2035 ; 17/12/2035 ; 16/06/2036 ; 15/12/2036 ; 15/06/2037 ; 15/12/2037 ; 15/06/2038 ; 15/12/2038 ; 15/06/2039 ; 15/12/2039 ; 15/06/2040 ; 17/12/2040 ; 17/06/2041
DATE DE CONSTATATION FINALE	02/12/2041
DATE D'ÉCHEANCE	16/12/2041

. Principales caractéristiques financières

PLACE DE COTATION	Bourse d'Euronext Paris
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, Crédit Agricole CIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%
DOUBLE VALORISATION	Tous les quinze jours par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du Groupe Crédit Agricole)
COMMISSIONS DE DISTRIBUTION	Crédit Agricole CIB paiera au distributeur une rémunération d'avance allant jusqu'à 7,00% (équivalant à 0,47% par an) du montant nominal des titres effectivement distribués (calculée sur la base de la durée totale des titres hors remboursement anticipé)
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs
AGENT DE CALCUL	Crédit Agricole CIB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt

. Informations importantes

Ce Document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Ces Titres présentent un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.

Documentation Juridique : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'une synthèse des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 11 juillet 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses suppléments (le cas échéant) (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaudra. Le Prospectus de Base est disponible sur le site : https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram et sur le site de la Bourse de Luxembourg : www.luxse.com. À la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé**.
Nous vous informons qu'un nouveau prospectus de base sera publié le ou vers le 10 juillet 2026 (le "Nouveau Prospectus"). Le Nouveau Prospectus sera disponible rapidement après son approbation sur https://www.documentation.ca-cib.com.

Disponibilité de la Documentation Juridique : Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé (disponible en page 2) avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base : (https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=c1988ea8-8bee-4ddd-a577-02c0eec154c0)

Conditions Définitives : (https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR5CIBFS8680.pdf)

Offre au public en France : Ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France pour une souscription en compte-titres. Le Document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou à acheter le produit et ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code monétaire et financier.

Absence d'offre de contracter : Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation ou de Retraite : Si le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (le « Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation ou de Retraite. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation ou de Retraite. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à la Date d'Échéance ou à la date de remboursement automatique anticipé. Les Contrats d'Assurance-Vie ou de Capitalisation ou de Retraite sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Compatibilité d'investissement : Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique.

Restrictions générales de vente : Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIENT À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

Agrément / Mentions Légales : Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

SILEX

www.silex-partners.com

PARIS **GENÈVE** **ZURICH** **LUGANO** **LUXEMBOURG** **MONACO** **LONDRES**

SILEX Finance _ 32 rue de Monceau, 75008 PARIS _ +33 1 83 75 72 77 _ silexfi@silex-partners.com

Disclaimer
Article promotionnel. Ce document ainsi que toute information y afférente sont destinés à être distribués uniquement aux personnes concernées. Le destinataire ne doit ni modifier, ni le copier/plagier, ni agir en s'appuyant sur ce document, sans autorisation préalable de SILEX. Ce contenu n'est pas destiné à être une sollicitation ni une offre de service, il a uniquement pour objet d'informer les investisseurs potentiels. La préparation des informations fournies dans le présent document se fait avec un niveau élevé de soins. Néanmoins, des erreurs sont possibles. Le destinataire de ce document est invité à s'enquérir des conseils de professionnels afin de discuter des risques encourus avec les entreprises décrites dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les références à certains titres et instruments financiers sont données à titre d'illustration uniquement. SILEX suppose que tous les utilisateurs comprennent les risques liés aux activités décrites dans le présent document. SILEX se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les termes de ce document. Tous droits réservés.
Les sociétés de gestion mentionnées dans ce document le sont à but purement illustratif. Les instruments financiers présentés sont utilisés à titre d'exemple. SILEX ne conseille ni n'incite en aucune manière à l'investissement dans les produits financiers présentés dans ce document. © 2026 SILEX FINANCE Tous droits réservés.